

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 20

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	24
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

L'an deux mille vingt et un

le 27 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 septembre 2021

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes MATHIEU, ROLIN, SONJON, LE BARRILLEC - Mrs BOIS, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes BENZA-RAIEVSKI, BRULEBOIS-VIOTTO, CARRÉ, DESPRES, FAVAND, HALLÉ, HEILLIETTE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, KLEIN, ISAAC, LEIFFLEN, PERIN, VINTI.

Pouvoirs : Mme CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU) - Mrs BAUSSAND (pouvoir à Catherine FAVAND), COQUET (pouvoir à Gilles FARRUGIA), VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), MAFFET (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

**OBJET :**

**Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réalisation d'un préau en toile tendue au-dessus d'un court de tennis du parc des loisirs**

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Gilles FARRUGIA, Maire-adjoint en charge du patrimoine communal et de la sécurité, rappelle au conseil municipal que suite à l'incendie du gymnase du pré de l'eau, un des courts de tennis couverts du parc des loisirs a été transformé en petit gymnase provisoire.

Dans le cadre des garanties de l'assurance du gymnase, il est prévu une clause qui permet d'assurer la continuité du service public.

Cette garantie de continuité de service public a permis de réaliser des aménagements à l'intérieur du court de tennis pour le transformer en petit gymnase.

Elle permettra également la construction d'une structure de type préau au-dessus du court de tennis extérieur afin de garantir la continuité de service public du club de tennis dans des conditions relativement proches à celles exécutées à l'intérieur du bâtiment.

Le projet prévoit donc la construction d'une structure de type préau avec une toiture en toile tendue identique à la toiture du bâtiment existant.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le : 30 septembre 2022

Publié sur le site internet  
www.montbonnot.fr

le : **05 OCT. 2022**

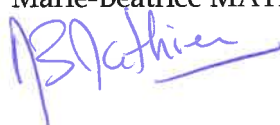


20220141

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer et déposer auprès du service urbanisme, la demande de permis de construire correspondante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Gilles FARRUGIA à signer et déposer cette demande.**

Le secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

